



COMITÉ DE DIRECTION

Contexte

Face à une crise politique (instabilité gouvernementale, impossible équation budgétaire, risque de crise institutionnelle), l'accélération du déclassement économique et la menace d'une crise financière, la FNTF doit s'engager autour de deux axes afin de préserver l'investissement :

Une campagne dans les territoires sur 2026 en faveur de l'investissement et au contact des élus

L'année 2026 sera l'occasion de porter nos sujets dans le cadre des élections municipales. Dans ce contexte, et en lien avec l'ensemble du réseau, le Président Alain Grizaud engagera un grand tour de France à la rencontre des grands donneurs d'ordre au cœur des territoires.

Un Forum en 2027 pour être acteur de l'élection présidentielle

L'échéance présidentielle de 2027 constitue un premier axe, avec la tenue du Forum organisé par notre Fédération depuis plusieurs années. L'objectif est **d'imprimer une image plus forte que ce que nous sommes aujourd'hui**. Le thème central du Forum sera « L'Alliance pour l'investissement », avec l'ambition de réunir l'ensemble des candidates et candidats à l'élection présidentielle. Notre ligne est claire : **un redressement intelligent des comptes publics**. Ce travail sera mené en lien avec l'Institut Montaigne.

À vos agendas | À l'initiative du Mouvement des Entrepreneurs de France et de son Président, Patrick Martin, la FNTF invite ses adhérents à participer à la mobilisation générale des entrepreneurs « Faisons gagner la France » qui se tiendra le 13 octobre à 14h à l'Accord Arena de Paris Bercy. Informations et inscriptions, [ICL](#).

Prévisions 2026 : vers une année de retournement pour les travaux publics

Pour le secteur des travaux publics dans son ensemble, la Commission Développement économique anticipe, pour l'année 2026, un repli de l'activité de **-1,9 % en valeur, soit -3,2 % en volume** (euros constants, compte tenu de l'inflation des coûts de production), après plusieurs années de croissance du chiffre d'affaires depuis 2021.

De plus, dans un contexte budgétaire encore incertain, la forte amplitude des prévisions pour certains maîtres d'ouvrage (bloc communal et État notamment) aura un impact plus ou moins marqué selon l'exposition des métiers et des entreprises à cette clientèle.

La prévision repose sur une approche budgétaire par type de maître d'ouvrage (collectivités, État, grands opérateurs) et sur une analyse prévisionnelle du secteur privé. Les nombreuses incertitudes d'ordre politique et économique conduisent néanmoins à retenir quelques hypothèses de travail structurantes pour ces projections :

- une loi spéciale et/ou un PLF comportant des mesures d'ajustement proches du plan Bayrou pour les collectivités, et une année « blanche » côté État (bis repetita de la situation 2024) ;
- l'absence de réaction forte des marchés financiers dans les prochains mois, mais une hausse mesurée des taux d'intérêt.

Sous ces conditions, les prévisions par maître d'ouvrage issues de la Commission économique du 17/09 sont les suivantes :

Clients	Poids du client	2026/2025 (en valeur / CA € courants)	2026/2025 (en volume / CA € constants*)
Etat	2,9%	-8%	-9,3%
Collectivités locales	42,9%	-6%	-7,3%
Communes & EPCI	32,5%		-8,3%
Conseils départementaux	8,4%		-4,3%
Conseils régionaux	2%		-5,3%
Grands opérateurs	22,3%	+1%	-0,3%
Secteur privé	31,9%	+2,3%	+1%
Prévisions FNTF		-1,9%	-3,2%

AFIT-F : sous réserve de sa pérennisation, l'hypothèse d'une année blanche

En dépit des besoins annoncés en matière de régénération des réseaux structurants lors de la conférence Ambition France Transports, il est probable que l'AFIT-F connaisse **une « année blanche » en 2026**, c'est-à-dire une reconduction du montant des crédits de 2025.

L'Agence bénéficiait encore, jusqu'en 2025, de crédits issus du plan de relance post-Covid, désormais intégralement consommés. Cela impliquerait, au global, un recul du budget d'environ **-8 % en crédits de paiement pour 2026**. Le retard de mise en œuvre du volet Mobilité des CPER pourrait, une nouvelle fois, servir de variable d'ajustement budgétaire, en particulier si un effort est consenti sur la régénération des réseaux.

Enfin, dernier point d'interrogation : la menace de suppression de l'AFIT-F, inscrite au projet de loi « Simplification », qui devrait être discutée lors de la reprise des travaux parlementaires en octobre.

Collectivités locales : un cycle potentiellement amplifié par l'absence de visibilité budgétaire

La Commission Développement économique retient un **scénario de cycle électoral accentué** pour les communes et intercommunalités, en raison du manque de visibilité et de probables mesures à venir dans le futur PLF. En particulier, l'adoption d'une loi spéciale ou d'un PLF comportant des mesures d'ajustement proches du plan Bayrou pour les collectivités risque de provoquer un coup de frein marqué.

La reconduction du « **fonds de réserve** » (ou **DILICO**), porté à **2 milliards d'euros** (contre 1 milliard en 2025), créerait par exemple une nouvelle ponction qui s'assimile, in fine, à un prélèvement perpétuel. (Pour rappel, ce prélèvement est remboursé par tiers par l'État dans les trois années suivantes : en 2026, cela représenterait environ 300 millions d'euros de remboursement, contre un nouveau prélèvement de 2 milliards si le mécanisme était confirmé.)

- **Conseils départementaux.** Le rebond actuel des droits de mutation (+20 % à fin août par rapport à 2025) redonne un peu d'air aux finances départementales. Toutefois, cela reste insuffisant pour envisager un rebond des investissements dès l'an prochain. Si l'« effet ciseau » entre recettes et dépenses se réduit, la tendance devrait rester baissière pour les investissements en 2026 (**-3 %**).
- **Conseils régionaux.** Le retard de signature des volets Mobilité des CPER pénalise et décale le lancement des opérations, créant un trou d'air au fur et à mesure que les projets de la génération précédente s'achèvent.

Il est retenu une forte amplitude (**-6 %**) pour l'investissement des collectivités locales, en ligne avec les premières perspectives budgétaires affichées dans les documents de cadrage du PLF 2026 présentés pendant l'été.

Grands opérateurs : des trajectoires très disparates

Le point haut des investissements de la Société des Grands Projets est désormais dépassé : d'après sa trajectoire annuelle d'investissement, un recul assez prononcé est attendu en 2026 (-800 M€).

Ce recul ne sera pas compensé par la montée en charge des investissements de régénération annoncés par **SNCF Réseau**, qui devraient surtout intervenir à partir de 2027-2028.

La dynamique des **concessionnaires autoroutiers** devrait rester relativement stable, avec des perspectives de travaux de remise à niveau du réseau et de leurs ouvrages à l'approche de la fin des contrats.

Concernant les grands projets, la montée en charge du Canal Seine-Nord subit des décalages et progresse moins vite qu'anticipé, tandis que le creusement du Lyon-Turin se poursuit.

En revanche, une forte dynamique est annoncée pour 2026 du côté **des grands opérateurs de l'énergie**. La plus notable est celle de **RTE**, dont le programme pluriannuel d'investissement (renouvellement et renforcement du réseau, raccordement des moyens de production) affiche une forte progression en 2026, qui devrait se poursuivre dans les années suivantes.

Des hausses sensibles sont également attendues pour **Enedis** et pour les opérateurs gaziers (**GRDF** et **Natran**), dans des logiques similaires de renouvellement de réseaux ou de raccordement (notamment pour le biogaz).

Enfin, les investissements opérés par les **opérateurs de réseaux de chaleur et de froid** demeurent également un moteur important pour les activités de travaux publics.

Pour l'ensemble des grands opérateurs (transport et énergie), la hausse d'activité observée depuis plusieurs années devrait ainsi se poursuivre, mais à un rythme moindre (**+1 % anticipé en 2026**).

Privé : signaux à confirmer pour le logement neuf

La dynamique du secteur privé en 2026 dépendra en grande partie de l'évolution des **taux d'intérêt** au cours des prochains mois.

Les évolutions récentes des **permis de construire** et des **mises en chantier** permettent toutefois d'anticiper de premières orientations pour l'année prochaine.

Le rebond du segment du **logement neuf individuel** est particulièrement perceptible : la tendance sur un an des mises en chantier pour le logement neuf (individuel et collectif) est désormais positive (**+6 %**).

Cependant, le marché du logement neuf demeure à des niveaux très bas, après la chute observée au cours des années précédentes.

Les tendances sont plus contrastées pour le **non résidentiel** :

- le marché des **bureaux** reste en chute,
- le secteur **logistique** connaît une faible dynamique mais reste à un niveau élevé,
- le secteur **industriel** demeure plus incertain, en raison de projets reportés ou décalés.

Globalement, la perspective d'activité auprès de la clientèle privée devrait connaître **une légère reprise de +2,3 % en 2026**, après les fortes baisses enregistrées les années précédentes par le bâtiment.

Quelques publications à regarder de près

Le rapport Draghi, un an après. Un an après la publication de son rapport sur l'avenir de la compétitivité européenne, Mario Draghi a présenté à Bruxelles, le 16 septembre, une analyse encore plus sévère de la situation économique et industrielle de l'Union. En cause : les dépendances stratégiques qui n'ont pas été réduites, l'instabilité géopolitique et commerciale, et la lenteur d'action de l'UE pour régler ses problèmes.

S'il a salué plusieurs initiatives prises par la Commission ces douze derniers mois, Mario Draghi n'a pas manqué de relever la lenteur des prises de décision et de la mise en place des actions. Dans la course aux nouvelles technologies, Mario Draghi a félicité les actions de la Commission concernant l'intelligence artificielle, notamment. Mais, pour aller plus loin, il a appelé à abattre les barrières à la croissance des entreprises. Il a notamment attaqué les législations régissant le secteur numérique, comme l'IA Act ou le règlement général sur la protection des données (RGPD).

L'ancien président de la BCE s'est aussi penché sur la question du budget de l'UE, qui a fait l'objet d'une proposition de la Commission en juillet dernier. Il a plaidé pour un Fonds européen pour la compétitivité suffisamment doté. Dans son rapport rendu à la Commission en 2024, Mario Draghi établissait à près de 800 Md€ par an les besoins en investissements publics et privés. Dès lors, l'enveloppe qui devrait être dédiée au programme pour la recherche Horizon Europe – 175 Md€ – ne sera pas suffisante pour financer la recherche de pointe, selon lui.

Ces différents constats étant dressés, il est revenu sur la question de l'endettement commun, que ce soit au niveau de l'UE ou entre une coalition d'États membres. Un tel emprunt permettrait, selon lui, de financer des projets d'échelle dans les domaines où les dépenses sont trop fragmentées et n'apportent plus de résultats satisfaisants.

Enfin, d'après lui, l'UE devrait utiliser tout le potentiel de la commande publique pour créer des marchés en Europe. Ce serait pertinent dans des secteurs comme les semi-conducteurs destinés à l'industrie de la défense, ou l'acier et l'aluminium verts.

Cour des comptes : le coût de l'inaction est bien supérieur au coût de la transition.

La Cour des comptes a publié le 16 septembre le premier rapport annuel des juridictions financières consacré à la transition écologique.

Ce rapport dresse un état des lieux d'ensemble de l'action publique, tente d'en évaluer la cohérence et l'efficacité et propose des recommandations pour accélérer la mise en œuvre de la transition, dans un contexte de finances publiques dégradées.

Dans son rapport, la Cour des comptes appelle à des actions immédiates pour limiter les impacts du changement climatique.

Elle préconise de :

- fixer des objectifs sectoriels de réduction de l'empreinte carbone ;
- renforcer le Secrétariat général à la planification écologique pour assurer cohérence et pilotage ;
- construire une stratégie pluriannuelle de financement lisible, partagée avec le Parlement (en amont de la loi de finances) ;
- développer des scénarios comparés pour cibler les aides les plus efficaces et justes ;
- réduire les dépenses publiques défavorables à l'environnement (subventions fossiles, niches fiscales).

Un des points marquants du rapport est notamment le travail sur les coûts de l'inaction. Le rapport met en lumière que le coût de la transition, bien inférieur à celui de l'inaction, va croître avec le retard pris dans la conduite des transformations. Les dérèglements climatiques ont entraîné, selon les estimations produites par les grands réassureurs mondiaux, des coûts économiques directs évalués autour de 300 Md€ en 2024 à l'échelle mondiale, un chiffre en progression constante depuis 2015. En France, un scénario de statu quo des politiques menées face au dérèglement climatique entraînerait une perte de 11,4 points de PIB à l'horizon 2050.

Une étude de l'institut I4CE « adapter la France à +4°C : moyens, besoins, financements » estime les crédits publics spécifiquement dédiés à l'adaptation 1,7 milliard d'euros /an (fonds Barnier, fonds vert etc...), un montant jugé insuffisant et largement fragilisé en 2025. Une analyse de ces données par la Direction des affaires économiques évalue à 1,1 milliard d'euros les crédits destinés à des domaines touchant aux travaux publics.

L'étude I4CE déplore cependant que la plupart des crédits sont mobilisés après les catastrophes (inondations, tempêtes, feux). Pour protéger durablement nos territoires, il est urgent de passer d'une logique de réaction à une véritable stratégie d'anticipation.

En intégrant les différentes priorités publiques – transition énergétique, logement, mobilité, cadre de vie- qui génèrent aussi des bénéfices en matière d'adaptation, les investissements s'élèvent à 29 milliards d'euros par an (dont plus de 9 milliards d'euros relèvent directement de la sphère des travaux publics). Ce sont par exemple des actions de modernisation ou d'enfouissement des réseaux électriques et télécoms, de réduction des fuites d'eau potable, de désimperméabilisation et de végétalisation de la voirie, ou encore des aménagements urbains résilients.

Un changement d'échelle est nécessaire : **près de 34 milliards d'euros de besoins additionnels annuels sont identifiés pour adapter la France à un climat à +4°C, dont 16 milliards d'euros concerneraient des domaines d'action des entreprises de TP.**

Cela recouvre par exemple la modernisation des réseaux

d'énergie, d'eau et de télécommunications, la résilience des infrastructures de transport, la restauration de 150 000 km de cours d'eau, la protection et la recomposition du littoral, ou encore la désimperméabilisation urbaine. Le décryptage économique complet est à retrouver sur le site FNTF.

[Consulter l'étude](#)

Étude FNTF X Terram : rendre visible les infrastructures du quotidien

Dans le cadre de notre campagne pour les élections municipales, l'Institut Terram a été mandaté pour conduire une étude grand public intitulée « Les infrastructures du quotidien : rendre visible la transition écologique ». Réalisée en partenariat avec l'institut de sondage OpinionWay, elle repose sur un panel représentatif de 3 000 citoyens interrogés depuis début septembre sur leur rapport aux infrastructures : utilité perçue, visibilité, financement et rôle dans la transition écologique.

Les résultats seront restitués lors d'une **conférence de presse le 13 novembre**. Cette étude constituera un outil de plaidoyer central, permettant de replacer les infrastructures et les réseaux dans le débat public, en démontrant leur importance pour les citoyens et la nécessité de les entretenir et d'en construire de nouvelles. Un dispositif de communication multicanal — associant podcasts, événements, emailings et réseaux sociaux — viendra amplifier son impact.

Qu'en est-il du questionnaire posé aux Français ?

Le questionnaire est composé de **6 parties** et **18 questions**.

1. Votre rapport aux infrastructures du quotidien (réseaux d'eau, d'électricité et de mobilité)

Q1. Au cours des 12 derniers mois, à quelle fréquence avez-vous été concerné(e) par les problèmes suivants dans votre commune ?

1. Des problèmes sur le réseau d'eau potable (coupures, faible pression, fuites) géré par votre commune
2. Des problèmes d'assainissement (égouts bouchés, mauvaises odeurs, dysfonctionnement de stations)
3. Des dégradations ou dangers sur les routes (nids-de-poule, chaussées abîmées)
4. Des affaissements, fissures ou instabilités de murs de bâtiments ou d'infrastructures de déplacement (ponts)
5. Des coupures ou pannes liées aux réseaux enterrés (électricité, fibre, réseau de chaleur)
6. Des dégradations ou fragilités sur des ponts, buses ou petits ouvrages d'art non signalés

Échelle de réponse :

- Jamais
- Rarement
- De temps en temps
- Souvent

Q2. D'après vous, qui s'occupe de l'entretien des routes dans votre commune ?

La mairie

1. La Mairie
2. La communauté de communes / intercommunalité
3. Le département
4. La région
5. L'État

6. Une entreprise privée
7. Je ne sais pas

Q3. Diriez-vous que votre commune a les moyens budgétaires de prendre en charge la construction d'un kilomètre de route ?

1. Oui, certainement
2. Oui, probablement
3. Non, probablement pas
4. Non, certainement pas
5. Je ne sais pas

Q4. Diriez-vous que votre commune a les moyens budgétaires de prendre en charge la construction d'un kilomètre de canalisation enterrée (eau, assainissement)

1. Oui, certainement
2. Oui, probablement
3. Non, probablement pas
4. Non, certainement pas
5. Je ne sais pas

2. Visibilité, usage et utilité des infrastructures du quotidien

Q5. Parmi les éléments suivants, dans lesquels estimez-vous qu'il est prioritaire que votre commune investisse ? (Réponse : en premier, en deuxième, puis ensuite)

1. Le réseau d'eau potable
2. La voirie communale
3. Le réseau de fibre internet
4. Le réseau de mobilité douce (pistes cyclables, trottoirs)
5. Les réseaux d'assainissement
6. Les espaces publics (places, mobilier urbain, fontaines)
7. Les équipements culturels publics (médiathèque, salles de spectacles)
8. Les équipements sportifs publics (stade, gymnase)
9. Le réseau de transports en commun (bus, tram)

Q6. Diriez-vous qu'il est plus important pour votre commune...

1. De lancer un projet de rénovation urbaine (centre-ville, parcs, etc.)
2. De lancer un projet de rénovation des infrastructures (électricité, eau, routes)
3. D'adapter les bâtiments publics existants au changement climatique (écoles, équipements sportifs et culturels)

Q7. Lorsqu'une collectivité inaugure un aménagement visible (ex. : une nouvelle place publique) alors que certaines infrastructures existantes (ex. : réseau d'eau) sont dégradées ou sous-investies, considérez-vous que :

1. C'est une erreur de priorité : les infrastructures existantes devraient passer avant
2. C'est un arbitrage compréhensible : les élus doivent aussi répondre à de nouvelles attentes

3. Coût, arbitrages et équité des infrastructures

Q8. Selon vous, les infrastructures du quotidien (réseaux d'eau, d'électricité, de mobilité) sont aujourd'hui :

1. Négligées : pas assez de moyens malgré leur importance
2. Globalement bien prises en compte, même si tout ne peut pas être fait en même temps

3. Trop coûteuses par rapport à ce qu'en retirent les habitants

Q9. Les investissements budgétaires sont-ils suffisants ou insuffisants en matière d'infrastructures publiques du quotidien :

1. Au niveau de votre commune
2. De votre intercommunalité
3. De votre département
4. De votre région
5. Au niveau national

Échelle de réponse :

- Tout à fait suffisant
- Plutôt suffisant
- Plutôt insuffisant
- Tout à fait insuffisant

Q10. Seriez-vous prêt(e) à payer temporairement un peu plus d'impôts pour financer un projet d'entretien et de modernisation des réseaux du quotidien (eau, voirie, assainissement) dans votre ville ?

1. Oui, c'est un investissement utile et prioritaire
2. Oui, mais à condition de réduire les dépenses ailleurs
3. Non, je ne souhaite pas payer davantage d'impôts pour ce type de dépenses

4. Infrastructures, transition écologique et résilience

Q11. Pour vous, une infrastructure est « écologique » si elle... (Réponse : en premier, en deuxième, puis ensuite)

1. Économise les ressources naturelles (eau, énergie)
2. Dure dans le temps (matériaux durables)
3. Est bien entretenue pour éviter gaspillages ou fuites
4. Respecte les sols et milieux naturels pendant/après les travaux
5. S'intègre discrètement dans l'environnement urbain ou rural
6. Est conçue pour s'adapter au réchauffement climatique (végétalisation, etc.)

Q12. Quelles infrastructures sont les plus importantes pour adapter votre commune au réchauffement climatique ? (en premier, en second)

1. Réseaux d'eau potable bien entretenus
2. Stations d'épuration efficaces
3. Voirie en bon état et accessible en cas d'intempéries
4. Réseaux enterrés mieux protégés
5. Systèmes de gestion des eaux de pluie
6. Espaces publics végétalisés
7. Bâtiments publics bien isolés

Q13. Agir pour l'écologie au niveau d'une ville, c'est avant tout :

1. Entretenir et prolonger la durée de vie de l'existant
2. Innover, transformer, porter de nouveaux projets

Q14. Diriez-vous qu'il est prioritaire d'adapter les réseaux (énergie, eau, déplacements) de votre ville aux effets du changement climatique ?

1. Oui, priorité absolue et urgente
2. Non, pas une priorité majeure aujourd'hui
3. Je ne sais pas / pas d'avis

5. Information, démocratie locale et citoyenneté

Q15. Vous sentez-vous bien informé(e) sur l'état et l'entretien des réseaux (eau, électricité, voirie) de votre commune ?

1. Très bien
2. Plutôt bien
3. Plutôt mal
4. Très mal

Q16. Selon vous, la transparence sur l'état des réseaux devrait être :

1. Accessible à tous les citoyens, de façon claire et régulière
2. Réservée aux professionnels et aux élus (trop technique)
3. Un outil pour impliquer davantage les habitants dans les choix publics
4. Inutile tant que les services fonctionnent correctement

6. Élections municipales et visibilité des infrastructures

Q17. Dans un programme municipal, est-il prioritaire, important ou secondaire d'inclure :

1. Des projets visibles pour le quotidien (espaces publics, équipements)
2. Un plan d'entretien des réseaux existants (eau, routes, assainissement)
3. Une vision d'adaptation au changement climatique

Échelle de réponse :

- Prioritaire
- Important mais pas prioritaire
- Secondaire

Q18. Pendant une campagne municipale, parler d'eau, de réseaux ou de voirie, c'est selon vous :

1. Essentiel : ce sont les fondations du fonctionnement d'une commune
2. Utile, mais trop technique ou discret pour peser vraiment
3. Secondaire : les citoyens attendent autre chose

Rapport d'impact 2025 : « Le quotidien des Français en commun »

En collaboration avec la Direction des Affaires économiques, la conception et la rédaction du **rapport d'impacts 2025** ont débuté début septembre, avec le choix de l'agence Cimaya et de son identité graphique.

Conçu comme une publication phare dans le cadre de notre campagne pour les élections municipales, ce rapport mettra en lumière les réponses concrètes que le secteur des travaux publics apporte aux attentes des citoyens :

- mieux se déplacer,
- se connecter,
- vivre en sécurité,
- faire face aux aléas climatiques,
- et disposer d'un cadre de vie agréable et résilient.

Le rapport sera largement illustré à travers des **chiffres clés, des projets concrets et des témoignages de citoyens**.

Diffusion et déclinaisons

- Présentation : au Salon des Maires et des Collectivités locales.
- Envoi : distribution postale à l'ensemble des adhérents.
- Déclinaisons : une version « Essentiel » et un format de feuilletage web.
- Communication multicanale : emailing et publications sur les réseaux sociaux viendront renforcer sa visibilité.

Salon des Maires : demandez le programme !

La programmation de notre stand à l'occasion du Salon des Maires et des Collectivités locales commence à s'affiner

Conférence – Mardi 18 novembre (après-midi)

Financer la transition : infrastructures locales, urgence climatique et souveraineté nationale

Objectifs :

1. Lancer le débat sur l'avenir des territoires à travers le prisme de la transition écologique appliquée aux infrastructures.
2. Identifier les leviers financiers nécessaires pour transformer durablement les réseaux (eau, voirie, énergie, transport, etc.).
3. Mobiliser élus locaux et partenaires publics/privés autour d'une stratégie d'investissement à long terme, garante de souveraineté et de résilience.
4. Partager des solutions concrètes et des retours d'expérience d'élus, d'experts et de professionnels des travaux publics.

Angle

Une discussion stratégique autour de la capacité collective à investir dans les infrastructures locales pour concilier transition écologique, souveraineté et justice territoriale.

Seront explorés :

- la dette grise et l'usure silencieuse des infrastructures,
- les outils financiers innovants (fonds verts, prêts bonifiés, obligations vertes, cofinancement),
- les mécanismes de solidarité territoriale et d'ingénierie au service des communes,
- la contribution des infrastructures à la souveraineté énergétique, hydraulique, numérique et industrielle.

Message clé : chaque euro investi dans les infrastructures locales (eau, énergie, mobilité) garantit un quotidien sûr et partagé, au service de la transition et de la souveraineté.

Conférence – Mercredi 19 novembre (matin)

Municipales 2026 : remettre les infrastructures au cœur du projet communal

Objectifs :

1. Faire des infrastructures un enjeu électoral central pour les municipales 2026.
2. Proposer des solutions concrètes pour renforcer la capacité d'action des maires : financement, ingénierie, coopérations.
3. Sensibiliser à l'importance des réseaux du quotidien pour la qualité de vie locale et l'emploi non délocalisable.

Angle

À l'approche des municipales 2026, poser une question politique centrale : comment faire des infrastructures du quotidien un pilier du projet communal ?

Sur la base du rapport FNTF x Institut Terram, la conférence interrogera :

- les freins actuels à l'investissement local (dette grise, fragmentation institutionnelle, complexité administrative, sécurisation des chantiers),
- les attentes concrètes des maires (financement pérenne, outils simples, coopération intercommunale),
- la valeur sociale, économique et politique des réseaux publics (ancrage territorial, emploi local, cadre de vie),
- la perception citoyenne des infrastructures révélée par l'étude.

Message clé : reconnecter la parole politique à la réalité vécue des habitants et remettre les infrastructures à leur juste place dans le débat municipal.

Plateau TV – Mercredi 19 novembre (après-midi)

« Infrastructures essentielles : entretenir pour protéger – un défi pour nos territoires »

Objectifs

1. Porter un plaidoyer fort en faveur de la maintenance des infrastructures : enjeu de sécurité, de continuité de service et de résilience territoriale.
2. Valoriser la diversité des expertises des entreprises de TP : ponts, réseaux d'eau, assainissement, rails, tunnels, réseaux numériques, etc.
3. Sensibiliser aux risques croissants liés au vieillissement et à la sous-maintenance : accidents, ruptures, pertes économiques, vulnérabilité climatique.
4. Faire émerger des solutions de financement durable de la maintenance, au nom de la sécurité, de la résilience et de l'équité territoriale.

Angle

La maintenance des infrastructures n'est pas un sujet technique : c'est une politique de sécurité publique et de résilience collective.

Mise en lumière :

- des exemples concrets de risques évités (effondrement, inondation, rupture d'alimentation, crise sanitaire),
- le rôle central des entreprises de TP dans la prévention, l'innovation et la continuité de service,
- les coûts différés et l'amortissement invisible liés au manque de maintenance,
- l'urgence de faire de l'entretien un sujet politique à part entière.

Message clé : la maintenance est un acte de justice territoriale et de sécurité publique, garantissant la continuité républicaine (routes, ponts, réseaux d'eau, rails).

Plateau TV – Jeudi 20 novembre (matin)

« Chantiers connectés, territoires durables : l'IA à l'œuvre dans les travaux publics »

Objectifs

1. Valoriser les usages concrets de l'IA dans les TP, en écho direct au livre blanc FNTF (2025), en montrant que l'IA est déjà une réalité de terrain.
2. Démontrer que l'IA est un levier de performance, de durabilité et de sécurité pour les infrastructures, tout en renforçant l'attractivité des métiers.
3. Positionner les travaux publics comme un secteur d'avenir.

Trace laissée

« L'intelligence artificielle n'est plus une promesse d'avenir : elle est déjà à l'œuvre sur nos chantiers. Grâce à elle, les entreprises de TP innovent, anticipent, sécurisent et prolongent la vie des infrastructures. Une IA utile, visible, ancrée dans les territoires, au service d'une transition écologique concrète et partagée. »

Angle

L'IA n'est plus une promesse : elle agit déjà. Elle permet d'anticiper les dégradations, de repérer les fuites, de planifier les travaux, de rendre les réseaux plus sûrs et plus durables.

Mise en lumière :

- des applications concrètes pour la vie quotidienne (routes, eau, assainissement),
- l'utilisation de ces technologies par les entreprises sur le terrain,
- l'importance de leur diffusion jusque dans les territoires ruraux.

Message clé : l'IA transforme déjà les chantiers du quotidien. Elle doit être accessible à tous, au service d'infrastructures plus intelligentes, durables et équitables.

PJL Simplification : la CMP réunie en octobre ?

Initialement programmée le **30 septembre, la Commission Mixte Paritaire (CMP)** devrait être différée d'une quinzaine de jours. Les dates du **16** ou du **21 octobre** sont évoquées. Pour mémoire, trois dispositifs majeurs pour le secteur figurent dans le texte, au titre desquels la FNTF prévoit de sensibiliser les futurs membres de la CMP ainsi que les groupes politiques de l'Assemblée nationale :

- Pérennisation du seuil de gré à gré des marchés de travaux à 100 k€
- Faute d'adoption du texte, le seuil retombera à 40 k€ au 1er janvier 2026, ou devra être de nouveau temporairement prolongé. Il n'est pas opportun de porter un dispositif de relèvement supérieur à 100 k€, comme inscrit dans l'une des dispositions du texte de l'Assemblée nationale, car celui-ci couvre l'ensemble des typologies d'achats (travaux / services / fournitures).
- DUP emportant RIIPM (condition à l'obtention de la dérogation espèces protégées)
- En réaction au feuilleton judiciaire de l'A69, l'action de la FNTF à l'Assemblée nationale a permis l'adoption d'un dispositif visant à caractériser, dès la Déclaration d'Utilité Publique (DUP), la Raison Impérative d'Intérêt Public Majeur (RIIPM) attachée à la dérogation « espèces protégées ». Ce levier essentiel pour la sécurisation des projets sera parallèlement porté par la FNTF dans le cadre de sa contribution à la mission Cadot.
- Généralisation des variantes Malgré l'opposition du Gouvernement, via la DAJ de Bercy, la FNTF est parvenue à introduire puis à réintroduire dans le texte la généralisation de ce dispositif.

Mission confiée au Préfet Michel Cadot sur la révision du cadre administratif et juridique de réalisation des grands projets d'infrastructures en France

Le Président **Alain Grizaud** et **Emmanuèle Perron** seront auditionnés le **mardi 7 octobre** dans le cadre de la mission confiée au Préfet **Michel Cadot** sur la révision du cadre administratif et juridique de réalisation des grands projets d'infrastructure en France.

L'objectif de cette mission est de proposer des **simplifications profondes** de notre droit, afin d'accélérer les projets essentiels (énergie, transports...), en donnant davantage de sécurité juridique aux porteurs de projets, sans réduire les exigences environnementales. Plusieurs pistes de réflexion portent notamment sur les procédures en matière d'urbanisme et d'environnement. L'ex-délégué interministériel aux JO 2024 réunira une commission composée de représentants d'administrations, de porteurs de projets, d'ONG, d'élus et d'experts.

Le rapport est attendu **d'ici au 15 décembre**.

Contribution de la FNTF

Dans ce cadre, la FNTF finalise une note de position proposant des évolutions des règles existantes, afin de sécuriser et de simplifier la vie des grands projets d'infrastructure. Elle sera présentée en amont de l'audition en cours de programmation. Cette note vise à traiter l'ensemble des phases d'un projet, en s'interrogeant pour chacune d'elles sur :

- l'utilité du processus défini,
- l'encadrement associé en termes de procédures et de délais,
- l'efficacité de l'instruction des dossiers par les services de l'État,
- les recours et les délais en résultant.

Grandes thématiques identifiées

- La décision politique et les modalités de financement du projet.
- L'utilité publique du projet, incluant un volet de consultation et de concertation adapté, afin de minimiser les risques en matière d'acceptabilité et de contentieux.
- La maîtrise du foncier, intégrant l'archéologie préventive, les procédures d'expropriation ou d'acquisition amiable, ainsi que les procédures d'aménagement foncier agricole et forestier (AFAF).
- L'autorisation environnementale unique, regroupant notamment les travaux de déboisement/défrichement, la dérogation espèces protégées, le traitement des sites Natura 2000 et la mise en œuvre de mesures compensatoires.
- Les autorisations administratives liées à l'exécution des travaux.

La FNTF entend démontrer que :

- les dispositifs dérogatoires mis en place ces dernières années (Notre-Dame, JO 2024, énergies renouvelables...) peuvent être aisément généralisés ;
- la rationalisation des recours est un enjeu prioritaire, impliquant une réflexion sur l'intérêt à agir, les degrés de juridiction, ainsi que l'encadrement des délais de recours et de jugement ;

- la lenteur et l'attentisme des pouvoirs publics constituent aujourd'hui un frein majeur.

Projet de loi de décentralisation

Le 17 septembre, le Premier ministre a adressé à l'ensemble des maires un courrier annonçant qu'un projet de loi sur la décentralisation serait « bientôt présenté devant le Parlement », afin de « définir précisément la compétence de chacun et éviter la dilution des responsabilités ».

Cette annonce a été confirmée dans un courrier envoyé aux Présidents des Assemblées, aux Présidents de Région et aux Présidents des associations d'élus locaux.

Objectifs annoncés

- Clarifier les rôles et compétences entre l'État et les collectivités territoriales, mais aussi entre les différents niveaux de collectivités.
- Mettre en œuvre le principe de subsidiarité, afin d'identifier l'échelon le plus pertinent pour répondre, politique publique par politique publique, aux besoins des citoyens.

Champs prioritaires

- Santé et offre de soins
- Politiques environnementales
- Urbanisme et logement
- Transports et mobilité
- Culture, tourisme et sport

Les contributions des élus locaux et des associations d'élus sont attendues pour le **31 octobre**. Cependant, les difficultés rencontrées par le Premier ministre pour trouver une majorité laissent présager que l'initiative pourrait ne pas aboutir.

Le Conseil d'Orientation des Infrastructures va se pencher sur 14 projets

Le **COI** se prépare à étudier quatorze projets. Parmi eux, sept concernent le **ferroviaire** (comme le Lyon-Turin ou les projets de lignes à grande vitesse), six portent sur des **projets routiers** (l'A31 bis, les contournements de Nîmes, Rouen ou encore Arles...) et un projet est d'ordre **fluvial** (le canal Seine-Nord Europe et le projet connexe de mise au gabarit européen de l'Oise, Mageo).

En parallèle, le **Trésor**, la **Direction du budget**, la **DGITM**, le **Haut-Commissariat à la stratégie et au plan**, l'**IGEDD** et le **SGPI** vont repasser au crible les hypothèses socio-économiques de cinq grands projets : le **GPSO**, la **LGV Montpellier-Perpignan**, le **Lyon-Turin**, le **canal Seine-Nord Europe** et le tronçon nord de la **ligne 17 du Grand Paris**.

Ces deux missions doivent aboutir **d'ici la fin de l'année**.

Actualités - Délais de paiement

REX de l'application Chorus Pro à la suite des modifications des statuts de rejet

Malgré les nouveaux développements informatiques opérés à la demande de la FNTF par l'AIFE sur la plateforme Chorus Pro en février 2025, les rejets pour des désaccords de montants sont encore constatés.

La suppression du motif de rejet pour « erreur dans les montants » ne semble pas mettre fin aux mauvaises pratiques des MOE/MOA, qui utilisent notamment le motif « erreur dans les données d'acheminement », lequel n'a vocation qu'à traiter le cas d'erreur de destinataire de la facture.

La Direction des Affaires juridiques va lister ces nouveaux exemples de mauvaises pratiques concernant l'usage du portail Chorus Pro depuis la mise à jour de ses fonctionnalités, afin de remonter cette liste auprès de Bercy. Pour ce faire, les adhérents sont invités à signaler leurs cas d'espèce via les FRTP et les syndicats de spécialité.

REX des premiers SFACT

La métropole d'Aix-Marseille a créé le premier SFACT (Service facturier en dépenses et recettes), centre de traitement et de paiement unique des factures et d'encaissement des titres pour le compte de la métropole. Placé sous l'autorité du comptable public, il est composé d'agents issus des services de la métropole et de la Trésorerie de Marseille. Ainsi, une seule entité mandate et paye les entreprises.

Les premiers retours d'expérience démontrent les bénéfices d'une telle organisation, qu'il serait intéressant de dupliquer. La Martinique a également adopté ce dispositif.

La DAJ participera au prochain Conseil d'administration de la FRTP PACA, auquel interviendront également les représentants du SFACT d'Aix-Marseille.

Enquête trimestrielle FNTP – nouveau volet « délais de paiement »

L'enquête trimestrielle a intégré un feuillet distinct dédié à une enquête sur les délais de paiement, afin de disposer de données chiffrées et non plus uniquement d'un solde d'opinion. Plus de 1 000 réponses ont été reçues.

Cette enquête confirme le décalage entre les données officielles et la réalité des délais de paiement publics. Les enseignements seront très prochainement communiqués.

Webinaire sur les délais de paiement dans les marchés publics de travaux – 11 septembre 2025

Ce webinaire, en présence de l'AIFE, a rencontré un fort succès (860 connectés sur 999 inscrits – jauge Teams à 1 000), ce qui confirme que le sujet des délais de paiement reste d'actualité.

Les mauvaises pratiques perdurent et il paraît nécessaire de continuer à promouvoir les bonnes pratiques initiées par le Guide de l'OECP, synthétisées dans le livret préparé par la FNTP. Le rappel des dispositions légales et réglementaires paraît également indispensable auprès des acheteurs, maîtres d'œuvre et comptables publics.

L'élaboration d'une FAQ sur la base des questions reçues est en cours.

Retards de paiement des entreprises en France (1^{er} semestre 2025)

Selon le dernier rapport Altares, le retard moyen dans les travaux publics recule sensiblement et retombe à 12,3 jours en fin de semestre.

En revanche, l'immobilier reste dans le rouge : la situation se dégrade encore rapidement pour les agences immobilières.

SEVE-TP

Lobbying - L'outil SEVE-TP a été présenté à la Commission européenne le jeudi 25 septembre, dans le cadre des travaux menés par cette dernière sur la reconnaissance d'outils et de méthodes d'Analyse du Cycle de Vie (ACV). L'ensemble de la documentation est par ailleurs en cours de traduction en anglais, afin d'assurer la promotion de l'outil auprès de différentes instances internationales (par exemple le FMI).

La Direction de la Transition Écologique est également investie dans le comité de normalisation chargé de définir la méthode ACV pour la construction d'infrastructures de transport, intégrant la comptabilité carbone sur l'ensemble du cycle de vie et la résilience climatique. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la Stratégie de Mobilité Intelligente et Durable (SSMS) de la Commission européenne, adoptée en décembre 2021, qui vise à décarboner le système de transport.

Bascule des serveurs - Le changement des serveurs de l'outil SEVE-TP a été réalisé le 24 septembre 2025 et est désormais pleinement opérationnel. Ce travail a été mené en collaboration avec le Service Informatique, qui s'est rendue disponible toute la journée pour gérer les différentes problématiques rencontrées.

L'outil est désormais officiellement développé par Galadrim, après 15 années de développement chez OBS. Ce basculement s'est accompagné d'une mise à jour majeure, apportant de nombreuses améliorations fonctionnelles et visuelles.

Futures améliorations

- Import/export de projets dans SEVE-TP (prévu en octobre) ;
- Module de suivi de chantier en développement (prévu en novembre) ;
- Amélioration du profil MOA (Maîtrise d'Ouvrage) dans l'outil (lancement prévu en octobre).

Statistiques de l'outil - SEVE-TP connaît une croissance continue. Le nombre d'inscriptions mensuelles atteint désormais 400, soit un doublement par rapport à 2023.

Moyennes observées

- 500 projets par mois ;
- 30 organisations créées par mois ;
- 230 comptes créés par mois.

Top 6 : en 2025, six entreprises ont réalisé à elles seules plus de la moitié des projets (2 041 projets).

Formations - Depuis le début de l'année, 534 personnes ont été sensibilisées ou formées à SEVE-TP. Plus de 18 sessions de formation sont planifiées d'ici la fin de l'année. Elles concernent la MOA, la MOE et les entreprises, et sont dispensées à la fois dans les FRTP et en intra-entreprise.

Des enseignants de plusieurs écoles d'ingénieurs seront également formés à SEVE-TP, afin de pouvoir transmettre son usage à leurs étudiants :

- 20 octobre : 20 enseignants du CESI inscrits ;
- 17 novembre : 11 enseignants inscrits (niveau Master) ;
- Entre octobre et novembre (dates à confirmer) : environ 150 alternants de niveau Bac+3 dans les écoles d'ingénieurs de Nanterre. Une opportunité prometteuse, en cours de confirmation.

Base de données Engins - Des travaux vont être menés avec la DTR pour :

- valider la méthode de calcul de l'impact environnemental lié à la fabrication et à la consommation des engins ;
- revoir les consommations des engins dans SEVE-TP.

Journée des Doctorants : la recherche en action pour décarboner les travaux publics

Dans le cadre de ses comités techniques, la Direction Technique Recherche, sous l'impulsion du Service Recherche, organise mi-octobre une demi-journée dédiée à la présentation des travaux doctoraux menés avec ses partenaires académiques et industriels.

À cette occasion, les doctorants ainsi que leurs équipes encadrantes seront conviés, renforçant la dynamique collective autour de la recherche appliquée. Cette rencontre s'inscrit pleinement dans la stratégie d'innovation portée par la profession pour relever le défi majeur de la **décarbonation des travaux publics** et, plus largement, de la transition écologique.

Les thèses en cours témoignent de la richesse des collaborations et du rôle structurant de la FNTP dans l'accompagnement scientifique et technique des grands enjeux d'avenir.

Des projets ancrés dans les priorités du secteur

Plusieurs sujets seront présentés lors de cette demi-journée. Ils traduisent une volonté commune d'explorer de nouvelles voies techniques et environnementales :

- Comportement à long terme des sols traités de digues (Mohamed Ali Marrakchi). Les digues constituent des infrastructures essentielles de protection. Cette thèse vise à mieux comprendre leur durabilité lorsqu'elles sont renforcées par des liants, grâce à un modèle physique inédit et à des résultats déjà valorisés à l'international. Ces avancées permettront de fiabiliser la conception d'ouvrages résistants face aux aléas climatiques.
- Optimisation des bétons de fondations spéciales (Sandra Sfeir Soffons). Les fondations sont au cœur de la stabilité des ouvrages. L'objectif est d'adapter les formulations et les protocoles d'essai pour développer des bétons plus performants, intégrant à la fois des contraintes opérationnelles et environnementales. Ces travaux ouvriront la voie à de nouvelles recommandations pratiques pour les entreprises.

- Traitement et valorisation des boues de forage (Richard Indombe Amba). Les boues issues des chantiers représentent un enjeu majeur en matière de gestion des déchets. Cette recherche explore des solutions innovantes pour leur traitement et leur réemploi, contribuant à la réduction de l'empreinte environnementale et à l'économie circulaire dans le secteur.
- Nouvelles approches pour l'amélioration des techniques de fondations (Manuela Teukam Simen). En phase exploratoire, cette thèse a pour ambition de revisiter les méthodes traditionnelles afin d'identifier des pratiques plus durables et adaptées aux besoins des entreprises, en intégrant dès le départ les contraintes de terrain.
- Auto-cicatrisation et étanchéité des bétons bas-carbone (Pauline Ouagne). En partenariat avec le GeM Nantes et Eiffage Génie Civil, cette recherche étudie la capacité de bétons à se régénérer après fissuration. Ces matériaux de nouvelle génération, formulés avec des liants alternatifs, visent à prolonger la durée de vie des ouvrages tout en réduisant leur empreinte carbone.

Une recherche au service de la transition écologique

Ces sujets, suivis par des comités d'experts réunissant chercheurs, entreprises et FNTP, illustrent l'importance d'un dialogue constant entre la recherche académique et la pratique professionnelle.

Ils traduisent aussi une ambition claire : **investir dans la connaissance pour transformer durablement les méthodes de construction et anticiper les enjeux climatiques, réglementaires et sociétaux.**

Négociation sur les salaires minima des cadres pour 2026

En août, le glissement annuel des prix à la consommation s'est établi à **+0,9 %** après **+1,0 %** en juillet. L'inflation devrait rester modérée d'ici la fin de l'année, bien qu'une légère hausse soit attendue à partir de septembre. Ainsi, l'inflation atteindrait **+1,2 % sur un an en décembre 2025**. En moyenne annuelle, elle atteindrait **+1 % en 2025 par rapport à 2024**, puis **+1,3 % en 2026 par rapport à 2025**, selon les projections de la Banque de France.

Dans ce contexte, il sera demandé un mandat au Bureau.

Négociation d'un accord de branche « Activité Partielle Longue Durée – Rebond »

Une négociation va être engagée afin de parvenir, si possible, à un accord de branche permettant aux entreprises d'accéder au dispositif par la voie d'un **document unilatéral**. Celui-ci devra impérativement être transmis à l'administration **avant le 28 février 2026**. Passé cette date, aucune nouvelle entrée dans le dispositif ne sera possible.

Cependant, l'accès à l'APLD-R par document unilatéral est conditionné à l'**extension préalable** de l'accord de branche. Les membres de la Commission sociale ont été informés du calendrier particulièrement contraint entourant cette négociation.

La procédure d'extension étant strictement encadrée, des délais sont à respecter entre la parution de l'avis d'extension au Journal officiel et celle de l'arrêté d'extension. Il est important de noter que l'unique réunion de la Commission nationale de la négociation collective permettant de respecter l'échéance du 28 février 2026 est celle prévue le 10 décembre 2025. Cela implique, compte tenu des délais de signature et d'opposition, que la négociation devra impérativement être finalisée d'ici début novembre (rétroplanning).

Arrêt du 10 septembre 2025

La décision rendue le 10 septembre 2025 par la **Cour de cassation**, qui aligne désormais le droit français sur le droit européen concernant le cas d'un salarié tombant malade pendant ses congés payés, a été présentée aux membres de la Commission sociale.

La FNTF précise que des travaux sont en cours en étroite collaboration avec la CNETP sur les aspects opérationnels de cette évolution. Ce sujet sera d'ailleurs abordé lors du Congrès de la CIBTP le 26 septembre.

Un échange s'est ensuite engagé sur les questions pratiques liées à l'application de ce revirement de jurisprudence. En particulier, la question de la rétroactivité de la décision a été soulevée, sans qu'aucune certitude ne puisse être dégagée à ce stade. Toutefois, il a été relevé que, dans la pratique, l'impact sur le passé devrait rester limité, ne concernant que les situations dans lesquelles un salarié aurait notifié un arrêt maladie à son employeur pendant ses congés payés.

Enfin, pour l'avenir, il a été souligné la nécessité de mettre en place, en lien avec la CNETP, une procédure simplifiée à destination des entreprises.

Déploiement du plan d'actions de la FNTF pour lutter contre les accidents graves et mortels des jeunes et des intérimaires

À la suite de la présentation du plan d'actions à la ministre du Travail le 27 août dernier, la Direction Prévention & Santé au Travail travaille à en assurer la déclinaison. Tout d'abord, en le faisant connaître au sein du réseau :

- un point spécifique a été présenté lors de la réunion des secrétaires généraux du 22 septembre, de la Commission sociale de la FNTF ainsi qu'aux chargés de prévention du réseau ;
- le plan d'actions a également été transmis, pour information, aux membres du Bureau de la FNTF.

Ensuite, il est nécessaire de mobiliser l'ensemble des acteurs pour rendre concrètes ces propositions :

- la Direction Prévention & Santé au Travail a intégré ces mesures dans sa contribution au **futur plan stratégique de l'OPPBTP**, qui sera voté le 1er octobre prochain ;
- le comité de suivi de la **Convention nationale de partenariat**, qui se réunira le 30 septembre, sera également consulté pour entériner l'évolution de certains dispositifs visés par le plan d'actions (charte Chantier Franchement Sûr, socle commun de prévention, etc.).

Enfin, il sera nécessaire d'informer le réseau des centres de formation et d'assurer le lien entre l'OPPBTP et les différents acteurs de la formation initiale. La Direction Prévention & Santé au Travail se rapproche de la **Direction Formation** à cette fin.

Audition Cour des comptes

La FNTF a participé à l'audition de la Cour des comptes sur les dispositifs du Compte professionnel de prévention (C2P) et du FIPU au sein de la délégation MEDEF aux côtés de l'UIMM, de la FFB et de la FHP.

Ce contrôle de la Cour a été initié au mois de juin. À date, il met en évidence l'éclatement des dispositifs tant en matière de pilotage que de responsabilité. Seul point commun identifié : la source de financement, car le C2P comme le FIPU sont financés par un prélèvement des fonds de la branche AT/MP, l'un par une majoration mutualisée du taux AT/MP, l'autre par une ponction annuelle.

Point d'alerte : la Cour envisage de recommander une fusion des deux dispositifs alors même que ceux-ci ont un périmètre et une finalité différents.

Pour mémoire, le C2P couvre 6 facteurs de risques (travail de nuit, travail en équipes successives, travail répétitif, risque hyperbare, bruit et températures extrêmes). Il est principalement utilisé pour compenser l'exposition à ces facteurs : mobilisation majoritaire des points ouverts pour partir à la retraite de façon anticipée.

Le FIPU traite quant à lui des 3 facteurs de risques ergonomiques : port de charges lourdes, manutention et vibrations mécaniques. Il n'a qu'une visée préventive avec des financements d'actions de sensibilisation, de prévention ou de formation.

La Cour a également émis l'idée de créer un dispositif spécifique au travail de nuit, à l'instar du système autrichien, qui ouvre droit à un départ anticipé à la retraite uniquement pour les salariés exposés au travail de nuit. Ce facteur étant le principal facteur ouvrant des points C2P dans notre secteur, cela aurait une incidence importante.

La FNTF a précisé qu'il était nécessaire, après les différentes réformes ainsi qu'un conclave inabouti, de privilégier la stabilité du régime juridique. La création d'un régime spécial de retraite pour les travailleurs de nuit ne serait ni souhaitable pour le secteur, ni entendable du point de vue des finances publiques.

Il est prévu un rendu du rapport à la mi-novembre, mais la publication pourrait avoir lieu au printemps prochain.

Décret SECUFER

La dernière Commission d'orientation des conditions de travail s'est tenue le 19 septembre. À l'ordre du jour, le ministère des Transports a présenté le projet de décret dit **SECUFER** « relatif à la protection des travailleurs intervenant sur les systèmes de transport ferroviaire ou guidé et de chemins de fer à crémaillère ou contribuant à leur exploitation » ainsi que le projet d'arrêté qui l'accompagne.

Si l'objectif de protection des travailleurs est partagé par tous, ce projet de texte prévoit certaines modalités de formation difficilement applicables par les entreprises. Le SETVF nous a fait part de sa position, que nous avons portée auprès du MEDEF.

Ce dernier, ayant également dans ses rangs l'UTPF, représentant des gestionnaires de réseaux publics, a refusé de voter contre le projet de texte. Il a donc fallu mobiliser la CPME ainsi que l'OPPBTP pour obtenir un avis défavorable de la commission spécialisée.

La **DPST** envisage d'être plus présente dans les instances de la CPME, au regard de l'écoute très attentive dont elle a fait preuve sur ce dossier.

Le projet de texte a finalement reçu un avis défavorable grâce à la CPME et aux observations portées par la FNTP, les organisations syndicales ayant réservé leur vote. Malheureusement, il est possible que le texte soit publié en l'état, sans prise en compte de l'avis de cette commission, ni par l'administration, ni par le Conseil d'État, dernière étape de consultation avant la publication.

Constructys : situation de blocage

Le Conseil d'administration de Constructys du 25 septembre n'a pu se tenir, faute de réunir le quorum nécessaire. Les statuts prévoient, en effet, que le CA ne peut valablement délibérer que si les 2/3 des administrateurs de chaque collège sont présents ou représentés.

Or, FO, la CFTC et la CFE-CGC ont décidé de ne pas siéger à ce CA. Les raisons sont liées à la parution des arrêtés de représentativité et, en particulier, à ceux du Bâtiment. L'UNSA n'est, en effet, plus représentative pour la branche des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment jusqu'à 10 salariés. Or, l'UNSA disposait de sièges au niveau de l'AG, du CA et de la SPP Bâtiment TPE.

Par ailleurs, lors de la constitution de l'OPCO, les organisations de salariés avaient signé entre elles un protocole dans lequel figurait une clause de revoyure en fonction de la mesure de la représentativité en 2025, en vue de redéfinir le nombre de postes.

FO souhaite une modification des statuts, visant notamment à modifier la composition du CA, à augmenter le nombre d'administrateurs à l'AG, au CA et dans d'autres instances de l'OPCO, et à supprimer la limite d'âge fixée à 70 ans pour les administrateurs qui exercent les fonctions de Président, Vice-Président, Trésorier et Secrétaire.

Pour rappel, FO, en la personne de Franck Serra, occupe la vice-présidence de l'OPCO depuis le mois de juillet. La Fédération Bat-Mat TP CFTC partage les demandes de FO et réclame l'organisation d'une assemblée générale.

Le CA n'ayant pu se tenir, un nouveau CA se réunira le 9 octobre, conformément à ce que prévoient les statuts, avec le même ordre du jour. Dans ce cas, aucune condition de quorum n'est requise et les décisions sont prises à la majorité des 2/3 des voix exprimées, indépendamment des collèges représentés.

Devant cette situation, le camp patronal a fait part de son inquiétude et demande aux OS d'éviter un blocage dommageable, tant pour les entreprises que pour leurs salariés.

La commissaire du Gouvernement, Natacha Djani, a indiqué qu'en cas de dysfonctionnement répété au niveau de la gouvernance de l'OPCO, celui-ci serait mis en demeure de rétablir la situation. À défaut, il pourrait de nouveau être placé sous administration provisoire, voire voir son agrément supprimé.